



Arrondissement de Senlis
Canton de Chantilly

PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE du
CONSEIL MUNICIPAL du 16 Janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize du mois de janvier, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en mairie sous la présidence de Monsieur DUMORTIER, Maire.

Étaient présents : Jean-Jacques DUMORTIER, Maire - Philibert de MOUSTIER - Isabelle VILAREM, Jean-Jacques HAINAUT, Céline SERVOISIER, Adjoints - Alain COUDERT - Nicole FAUVAUX - Françoise BERLY - Anne SCHIRATTI-DOUCHEZ - Didier VERHOESTRAETE - Alex MOTAIS DE NARBONNE - Thierry BEULÉ - Bruno FURCHERT - Sandra VALEYRE.

Absents : Karine JANAS (représentée par Mme SERVOISIER) - Yohana SALOMONE (représentée par M. DUMORTIER) - Vincent BERJAT - Pierre CAUVET - Estelle MAILLOT.

Secrétaire de Séance : Sandra VALEYRE.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la précédente séance du 12/12/2023
- Demandes de subvention
- Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Oise - convention cadre unique
- SDIS 60 - convention de soutien et de suivi du Centre de Première Intervention communal
- Avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat de la Thelloise
- Affaires diverses

Le procès-verbal de la précédente séance du 12/12/2023 est lu et approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2024-01 : Demande d'aide financière - Fonds Communautaire Thelloise

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux de rénovation de l'éclairage du stade municipal pour un montant de 36 908,46 € HT. La Commune a déjà obtenu un accord de subvention du Conseil Départemental de l'Oise pour un montant de 13 650 €. Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide financière de la Thelloise par l'intermédiaire d'un fonds de concours.

Le Conseil Municipal, après délibération, **SOLLICITE** de la Communauté de communes Thelloise l'attribution du fonds de développement communautaire 2024 pour les travaux d'éclairage du stade municipal pour un montant de 11 629 €.

Délibération n° 2024-02 : Demande de subvention

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de bureaux administratifs - mairie annexe dans l'ancien logement de gardien du centre socio-culturel. Le montant estimatif des travaux s'élève à 140 214.11 euros HT. Il est proposé de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise.

Le Conseil Municipal, après délibération, **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention pour des travaux d'aménagement de bureaux administratifs - mairie annexe dans l'ancien logement de gardien du centre socio-culturel pour un montant estimatif de 140 214.11 € HT auprès du Conseil Départemental de l'Oise.

Délibération n° 2024-03 : Demande de subvention

Le Conseil Municipal, après délibération, **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention pour des travaux d'aménagement de bureaux administratifs - mairie annexe dans l'ancien logement de gardien du centre socio-culturel pour un montant estimatif de 140 214.11 € HT auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R).

Délibération n° 2024-04 : CDG60 - convention cadre unique

Monsieur le Maire présente le projet de convention cadre unique proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Oise qui permet d'adhérer globalement à travers un seul document à l'ensemble des missions facultatives tarifées du CDG60. Cette évolution en matière de conventionnement a pour objectif de rendre plus lisible l'ensemble des services proposés.

Le Conseil Municipal, après délibération, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention cadre unique avec le CDG60.

Délibération n° 2024-05 : SDIS 60 - convention de soutien et de suivi du CPI

Monsieur le Maire présente le projet de convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Oise pour le soutien et le suivi de notre Centre de Première Intervention Communal.

Cette convention s'articule autour de trois objectifs principaux :

- renforcement de la synergie entre le CPI et le SDIS,
- accompagnement humain du personnel du CPI,
- accompagnement matériel du CPI.

Le Conseil Municipal, après délibération, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de soutien et de suivi du CPI avec le SDIS60.

Délibération n° 2024-06 : Avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat de la Thelloise

Monsieur le Maire présente le projet de Programme Local de l'Habitat de la Communauté de communes Thelloise.

Considérant :

- Que le PLH est un document cadre pour la période 2024-2029 qui définit les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements,
- Qu'un important travail partenarial a été entrepris ces deux dernières années avec les élus communaux, les partenaires (services de l'Etat, conseil départemental, EPF, bailleurs sociaux, etc.) pour coconstruire le futur PLH,
- Que conformément à l'article R302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, après avoir été arrêté, le projet de programme local de l'habitat est soumis par le président de l'établissement public de coopération intercommunale aux communes membres,
- Que dans ce cadre les conseils municipaux des communes délibèrent notamment sur les moyens, relevant de leurs compétences respectives, à mettre en place dans le cadre du programme local de l'habitat,
- Que faute de réponse dans un délai de deux mois, à compter de la transmission du projet arrêté, leur avis est réputé favorable,
- Que le PLH est constitué d'un diagnostic, d'orientations et d'un programme d'actions,

- Que le diagnostic fait état du fonctionnement du marché du logement, des conditions d'habitat et des dysfonctionnements en matière d'équilibre social et territorial,
- Que les principaux éléments qui ressortent de ce diagnostic sont :
 - Un marché immobilier hétérogène comportant des zones très tendues avec une demande nettement supérieure à l'offre et des prix élevés freinant l'installation de jeunes ménages et/ou de ménages aux ressources financières plus limitées,
 - Un parc social relativement ancien, plutôt énergivore, qui tend à se diversifier vers une typologie plus petite (T3) mais qui ne permet pas de répondre aux besoins de l'ensemble des demandeurs,
 - Une demande locative sociale qui ne tarit pas et qui tend à se renforcer,
 - Un effet de seuil lié aux ressources supérieures des ménages travaillant en Île de France ne leur permettant pas d'accéder à un logement dans le parc social local,
 - Une proportion importante de logements individuels de grande taille (plus de 5 pièces) sous-occupés, davantage adaptés pour une population familiale,
 - Un taux de vacance faible (6%) inférieur à la moyenne nationale (8%) mais qui peut s'avérer plus important selon les communes,
 - Un manque général de petites typologies,
 - Une offre en structure d'hébergement à destination des seniors qui semble répondre partiellement aux besoins des ménages locaux, et qui attire les ménages franciliens voisins,
 - Une aire d'accueil des gens du voyage de 30 emplacements inscrite au SDAHGV, réalisée en octobre 2021 qui remplit parfaitement son rôle avec un taux d'occupation de 100 %, et cinq Terrains Familiaux Locatifs qui restent à réaliser sur le territoire,
- Que le PLH présente également des objectifs de production de logement chiffrés, territorialisés par commune et déclinés par produits,
- Que le scénario retenu, en articulation avec l'armature territoriale du SCoT, correspond à un volume de résidences principales à créer en 6 ans, de 1365 soit 228 logements par an,
- Que ce chiffre de 1365 se décompose en 937 résidences principales neuves à construire, de 244 résidences principales à reconquérir sur la vacance et de 184 résidences principales à redensifier en peuplement (pensions, habitats inclusifs, structures d'accueil...),
- Que ce scénario permet une croissance maîtrisée de la population, tout en prenant en compte la nécessaire gestion économe du foncier dans la perspective du Zéro Artificialisation Nette,
- Que ce premier PLH de la Thelloise vise à établir des objectifs stratégiques, mais atteignables dans un contexte difficile en matière de financement du logement :
 - Objectif de réhabilitation du parc privé ancien, de reconquête de la vacance et des friches insérées dans le tissu urbain des centres,
 - Objectif de mise en place d'un programme d'action foncière habitat, après étude et en coordination avec les programmes d'action foncière habitat, déjà lancés par les communes membres,
 - Objectif de mise en valeur des centres (ravalement et PIG 60) pour mieux accompagner la production d'habitat recentrée,
 - Objectif de maîtrise des programmations et des attributions en logements sociaux sur le territoire,
- Que le programme des actions découlant des enjeux identifiés et expose les moyens nécessaires à la réalisation du programme de logements présenté. Il est articulé autour de 9 actions :
 - Action 1 : Animation de la production d'habitat
 - Action 2 : Favoriser l'émergence d'un programme foncier habitat
 - Action 3 : Développer un programme d'engagement des bailleurs sociaux quant à la mise à niveau du patrimoine
 - Action 4 : Prendre en compte le phénomène de vacance du parc et agir dessus
 - Action 5 : Soutenir la lutte contre l'habitat indigne
 - Action 6 : Mettre en valeur le parc d'habitat résidentiel
 - Action 7 : Animer la Conférence Intercommunale du Logement
 - Action 8 : Animer le Programme Local de l'Habitat
 - Action 9 : Mettre en place l'Observatoire de l'Habitat et du Foncier

Le Conseil Municipal, après délibération, **REND** un avis favorable quant au projet de Programme Local de l'Habitat tel qu'arrêté par la Communauté de communes Thelloise.
Le Conseil Municipal précise qu'un glossaire des acronymes aurait été utile.

Affaires diverses

Sujets évoqués :

- Point sur la recherche de médecins généralistes
- La Plage - instruction d'urbanisme toujours en cours
- Avenir des voitures électriques et réseau boranais suffisant
- Prison de Bernes
- Arrivée d'un second policier municipal en mars et étude pour une police pluri-communale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,
Jean-Jacques DUMORTIER



La Secrétaire de séance,
Sandra VALEYRE

